



**RENTRÉE DU BARREAU DE PARIS ET DE LA CONFÉRENCE
DISCOURS DU VICE-BÂTONNIER LAURENT MARTINET**
*1^{re} chambre de la cour d'appel de Paris
Vendredi 11 décembre 2015*

Madame la Ministre - Madame la Garde des Sceaux,

Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Mes Chers Confrères,

Aujourd'hui, notre pays est confronté à une adversité que nous n'avions pas connue depuis des décennies.

Mardi et mercredi derniers, dans le cadre de notre Université d'Hiver, des signaux d'alarme ont été lancés par des interlocuteurs extrêmement divers.

Magistrats, juge anti-terroriste, hommes et femmes politiques, ancien Premier Ministre, ancienne représentante des institutions patronales, journalistes et avocats.

1. C'est paradoxalement cette conjoncture dramatique qui m'incite, contre les usages et les habitudes les plus courantes, à commencer plutôt qu'à finir par former des vœux pour le nouveau Bâtonnat.

1.1. Des vœux de bonheur pour commencer.

Je souhaite que le nouveau Bâtonnier et la nouvelle Vice-Bâtonnière travaillent dans un monde et dans un pays en paix.

Je souhaite, car je sais combien notre métier est une mesure de la démocratie, qu'ils soient les représentants d'une profession épanouie et réellement présente dans la société et dans les débats.

1.2. Je forme aussi pour eux, et pour tous les avocats, des vœux de prospérité.

Ce que j'appelle prospérité, ce n'est pas le luxe tapageur, ce n'est pas l'abondance irréaliste.

Ce que j'appelle prospérité, c'est un état de succès et de réussite. C'est donc une capacité à porter les idées qui vous sont chères et à les réaliser.

Ce que j'appelle prospérité, c'est - sans jeu de mot - une certaine façon « d'avoir les moyens ».

1.3. Je forme le vœu que le Bâtonnier et la Vice-Bâtonnière veuillent et puissent travailler dans la continuité de l'action qui fut la nôtre et celle de nos prédécesseurs. Car nous tous ici réunis, nous avons l'ambition de construire pour le Barreau. Et j'ai une idée fixe, une conviction fondamentale. Je l'ai affirmée lors de l'Université d'Hiver 2014 et j'ai eu de nombreuses fois l'occasion de la dire et de la redire au cours de mon mandat : il faut construire sans passer par la case détruire.

Ainsi, on fédère. Ainsi, on va plus loin. Ainsi, on capitalise sur l'existant.

2. L'existant, c'est aussi le moment de le rappeler et de dire combien nous en sommes fiers, Pierre-Olivier et moi-même. Je laisse bien sûr au Bâtonnier le soin de faire tout à l'heure la synthèse de notre action.

J'insisterai ici seulement sur ce à quoi j'ai dédié le plus d'attention.

2.1. On sait quelle a été ma passion pour l'EFB dont, à travers moi, le Président fut, pour la première fois, le Vice-Bâtonnier.

J'ai considéré d'emblée qu'il était essentiel que Magistrats et Avocats se rapprochent.

Xavier Ronsin, Directeur de l'ENM et moi-même, avons pour cela mis en place des enseignements communs, tant en formation initiale qu'en formation continue, sur la base d'une réciprocité sans faille.

Nous sommes en mesure aujourd'hui de proposer à nos élèves avocats de rejoindre l'ENM à Bordeaux, de même que les élèves de l'ENM sont les bienvenus à Paris.

Je tiens à vous en remercier, Monsieur le Directeur, car ainsi nous avons construit, pour les avocats et pour les magistrats, un avenir différent de ce que fut notre passé et autrement plus prometteur.

Je salue également le Bâtonnier Jean Castelain qui nous laissa une pépite en ouvrant cette Ecole. Une pépite, ce n'est d'ailleurs peut-être pas le seul mot pour la qualifier. Je devrais dire aussi un écrin ; un creuset ; un lieu créatif, inventif, protéiforme au sens où il allait s'avérer susceptible de recevoir notre propre impulsion et de traduire toutes nos ambitions.

C'est en hommage reconnaissant au tandem qu'il formait avec le Bâtonnier Jean-Yves Le Borgne qu'il m'a semblé naturel que celui-ci parraine notre première promotion, de 2.000 élèves avocats.

L'école a rompu avec toute tentation de répéter l'enseignement universitaire, comme il le fallait. Elle est devenue une véritable école d'application pratique, formant les élèves avocats pour qu'ils aient l'espoir de connaître rapidement le succès, et le bonheur d'être immédiatement opérationnels, dès leur prestation de serment. Pour cela, nous avons voulu imprimer une double orientation, côté gestion et côté déontologie.

En gestion, parce que la vie des cabinets, leur survie parfois, dépend évidemment de la pertinence des décisions et des choix stratégiques et manageriaux, et cela ne s'improvise pas.

En déontologie, parce qu'il s'agit, certains diront : de l'âme de l'avocat, d'autres : de ses valeurs partagées, et moi : de sa véritable colonne vertébrale, de son identité.

Quoiqu'ils ne soient pas toujours rattachés à l'exercice quotidien de la profession et quoique leur organisation soit hélas parfois perçue comme une charge pour l'Ecole, nous avons défendu les Projets Pédagogiques Individuels, appelés PPI, et nous l'avons fait avec succès.

J'ai en effet toujours pensé que l'ouverture d'esprit était la véritable vocation des études, surtout s'il s'agit de découvrir des peuples, des territoires ou des pensées que l'on pourrait ne plus jamais croiser après, mais dont on gardera ainsi pour toujours la mémoire et le fruit de l'enseignement.

C'est d'ailleurs cette formation générale, cette capacité à accéder à des expériences humaines différentes, à des savoirs diversifiés, qui constituent le socle de la formation des étudiants français et sa richesse. C'est cette formation qui leur permet de faire ensuite face à des situations jusqu'alors inconnues, sans qu'ils soit déstabilisés lorsqu'il faut inventer une réponse technique nouvelle, qu'ils n'avaient pas apprise.

La véritable mission de notre Ecole, comme de toutes les écoles, ce n'est pas d'apprendre à ses élèves tel ou tel enseignement, c'est d'apprendre à apprendre. C'est en ce sens que le philosophe Michel Serres nous rappelle que l'enseignement supérieur (supérieur en tous les sens du mot, dirais-je) consiste à fournir aux étudiants une « boîte à outils » : des outils qui n'ont pas forcément un usage immédiat mais qui trouveront leur application au fil des années et des décennies à venir.

Pour contribuer à l'ouverture d'esprit et répondre à cette finalité pédagogique, nous avons multiplié les stages à l'étranger, là où un autre mode de vie et de pensée conduit immédiatement à la synergie culturelle bénéfique dont je parlais à l'instant.

Je crois sincèrement que les esprits sont comme les silex de l'homme préhistorique, et que la flamme surgit du choc de la rencontre avec l'autre.

- C'est ainsi que de nombreux accords ont été signés avec des universités et grandes écoles françaises. Je parle ici des accords conclus avec HEC, la Sorbonne-Assas International Law School, avec l'antenne de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas à Singapour.

- C'est ainsi que des accords ont également été signés en Angleterre, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Etats-Unis et en Inde. A chaque fois, la réciprocité était le postulat partagé par les différents signataires de ces accords. Plus de 30 à ce jour !

Les élèves avocats peuvent ainsi rejoindre les établissements de premier ordre et réciproquement, nous pouvons accueillir des étudiants étrangers au sein de l'EFB. Quelle chance pour les uns comme pour les autres !

- C'est ainsi qu'en deux ans plus de 1.000 stages ont été mis en place dans 80 pays différents. Quelle promesse pour l'avenir !

Je veux ici remercier et féliciter tous ceux qui, à l'école, m'ont assisté dans cette quête d'ouverture et plus particulièrement son Directeur, Jean-Louis Scaringella.

- Parallèlement, nous mettons aussi en place un système de bourses et de prêts, afin que la découverte du monde ne soit pas réservée à ceux-là seuls dont les parents en auraient les moyens. Sur ce point, mon engagement sans limite parle tant de mes valeurs que de mon histoire personnelle.

- L'école, soucieuse d'efficacité, a aussi développé la formation en direction des Modes Alternatifs de Règlement des Conflits, les MARC, et du droit collaboratif.

Je suis en effet profondément convaincu que les médiations, les conciliations et les procédures participatives seront les activités nouvelles de l'avocat de demain.

- Le dynamisme de l'EFB des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Paris est évident. Il gagne les CRFPA de l'ensemble du territoire. Les enseignements dispensés ici ou là se rapprochent. J'espère qu'ils se ressembleront de plus en plus.

Prochainement, un événement majeur devrait marquer l'unité nationale des écoles d'avocats : je tiens du Ministre de l'enseignement supérieur qu'il y aura bientôt un examen national unique, rejoignant ainsi votre vœu, Madame la Garde des Sceaux.

Cet engagement est en phase avec nos valeurs. Vous vous souvenez que nous nous étions opposés au numerus clausus, privilégiant la sélection par le savoir, par la motivation et par la compétence.

Rompant, si vous le permettez, avec la modestie convenue quand on parle de soi, je dirais que l'EFB est une vraie fierté de notre mandat.

2.2. Autre fierté, non sans lien d'ailleurs avec la première, nous avons œuvré avec succès pour que les fonds transitant par la CARPA soient plus importants. J'en parle ici parce que chacun sait que les produits de la Carpa apportent une aide importante au Barreau de Paris en matière de formation des jeunes, mais aussi pour porter tout projet ou mener à terme toute action qu'il juge indispensable.

Ma proximité avec le Barreau d'affaires nous a permis d'avoir une action directe et utile. Je salue ici les cabinets d'affaires qui ont amplement contribué à notre prospérité et par là, à notre efficacité, comme ils contribuent d'ailleurs aussi à notre ouverture internationale et comme ils contribuent, beaucoup plus qu'on ne le sait, au pro bono. Je les en remercie particulièrement car cette action resserre le lien social et il n'y a pas, à mes yeux, de finalité plus importante que celle-là.

2.3. Qu'on me permette aussi de rappeler que les rapports avec le CNB se sont singulièrement améliorés au cours de notre mandat. Le Bâtonnier Pierre-Olivier SUR m'a confié, il y a presque deux ans, la mission de représenter le Barreau de Paris au CNB. J'en ai défendu les positions, tout en y nouant des amitiés et en forgeant, via leurs représentants, un dialogue permanent avec les avocats de la France entière.

Sur l'essentiel, Paris était solidaire de tous les confrères de notre pays. Tout le monde l'a aujourd'hui compris. Le débat sur l'aide juridictionnelle fut-il une crise, ou une occasion de plus pour se rapprocher ? Il fut en tout cas indéniablement perçu comme un marqueur de notre union. Désormais, le Barreau français parle d'une seule voix et devient de ce fait un interlocuteur unique - et donc un partenaire potentiel très crédible - des pouvoirs publics.

C'est un grand progrès dont le Bâtonnier Pierre-Olivier SUR et moi-même sommes heureux.

3. Nous n'avons cessé d'œuvrer ensemble, Pierre-Olivier Sur et moi-même. Notre mandat fut exceptionnellement efficace pour cette raison aussi. Malgré les vents contraires parfois et les vicissitudes de l'existence, du début à la fin, nous avons été aux côtés l'un de l'autre.

3.1. C'est pour moi l'occasion de dire ce à quoi je crois.

Je crois premièrement au bicéphalisme de la fonction. Ce n'est pas seulement une affaire d'opportunité, encore moins d'opportunité électorale, c'est une nécessité profonde de la modernité. Le Barreau de Paris représente un nombre considérable d'avocats, mais plus frappant encore, leur exercice est extrêmement divers, ce qui appelle des réponses et des soutiens non moins variés.

Un seul avocat, fut-il le plus brillant, le plus érudit, le plus expérimenté, ne saurait suffire aujourd'hui à ces demandes de tous ordres. Les parcours professionnels différents du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier permettent de mieux couvrir le vaste éventail des exercices multiples du métier d'avocat. Certes, l'institution du Vice-Bâtonnat n'est pas ancienne, mais elle est devenue nécessaire car les temps ont changé et que tout s'accélère.

Je ne suis que le 3^{ème} titulaire de la charge, mais j'ai la conviction qu'elle est indispensable pour que soit assumée de manière exhaustive la mission difficile et prestigieuse du bâtonnat de Paris. La dualité du Bâtonnat n'est pas seulement une commodité. Ce n'est pas l'institution d'un suppléant en cas de besoin. C'est l'installation d'un même pouvoir au service d'une même mission qui se déploie tous azimuts, selon des vecteurs et des modalités à la fois complémentaires et imprévus.

L'expérience nous a montré que nous ne savions pas d'avance à quoi nous serions confrontés au cours de notre mandat et il n'est pas possible qu'il n'en soit pas de même par la suite. L'avenir est à la complémentarité des candidats et des bâtonniers pour que les meilleures réponses puissent être à chaque fois apportées par ce tandem, eu égard à tous les défis que doit et que devra relever notre profession.

3.2. Je crois, deuxièmement, que l'exigence d'ouverture est une valeur incontournable. Elle se décline de trois façons : à l'international, à travers la variété des avocats, mais aussi et surtout en termes de nécessaire solidarité.

- Solidarité avec l'institution judiciaire et avec les victimes, et c'est pourquoi nous avons dédié notre Université d'Hiver, pour partie, à dire notre refus des mensonges qui retardent le dénouement des procès et rompent le lien social.

- Solidarité avec nos confrères, et je ne doute pas que le Bâtonnier vous parlera de toutes les actions que nous avons entreprises pour la mettre en œuvre.

- Solidarité avec la société civile au titre de l'avocat dans la cité, au titre de notre présence quotidienne aux côtés du Défenseur des Droits, au titre de notre assistance aux plus jeunes dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées.

Une solidarité qui trouve aujourd'hui son point d'orgue dans la création d'une Fondation du Droit pour la Société, sous l'égide de l'Institut de France et de son Chancelier, Monsieur Gabriel de Broglie.

Une solidarité à laquelle je continuerai de me consacrer à travers la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier, Madame la Garde des Sceaux, sur l'effectivité de l'accès au droit dans ses dimensions sociale, territoriale et économique.

La notion de maillage, qu'elle se décline de manière horizontale eu égard aux territoires ou verticale relativement à l'échelle sociale, me tient particulièrement à cœur.

3.3. Je crois, troisièmement, en la nécessité, en la force, en la fécondité de notre déontologie. Cette Fondation l'exprime, bien sûr, mais aussi tous les combats que nous avons menés - sans relâche - au cours de ces deux dernières années. Car ce fut bien notre fil rouge : tant dans la mise en place de l'Incubateur du Barreau de Paris, de la Clinique du Droit à l'EFB, de notre plateforme sur l'action de groupe, que dans notre combat pour la confidentialité de notre métier et pour le respect du secret.

Dans ces valeurs, nous voyons le fondement de la démocratie et nous avons eu le bonheur, pendant l'Université d'Hiver 2015, autre manifestation dont nous sommes fiers, de voir combien cela était partagé par tous.

Plaise au ciel, comme on disait dans la Rome Antique, que la paix et la liberté règnent dans notre pays, et ce sera pour partie grâce à ces êtres turbulents, passionnés et si attachants que sont les membres du grand Barreau de Paris !

Je vous remercie.

Seul le prononcé du discours fait foi